

Dès septembre 2026

Vous devrez joindre vos reçus à vos réclamations dans GreenShield+.

Plutôt que de conserver vos reçus à des fins d'audit, vous n'avez qu'à les téléverser en soumettant vos réclamations et GreenShield les conservera pour vous.



La facturation directe est toujours accessible.

Nous vous encourageons à vérifier auprès de votre fournisseur s'il peut soumettre vos réclamations en votre nom. Cette mise à jour n'aura pas d'incidence sur le processus de facturation directe.



Un processus de téléversement simple et du soutien.

Vous pouvez téléverser vos reçus sous forme de fichier ou de photo lorsque vous soumettez vos réclamations.



Nous vous informerons à l'avance.

Vous recevrez des messages dans GreenShield+ vous saurez ainsi à quoi vous attendre.



Un parcours de transformation numérique simplifié

Il s'agit d'une étape importante visant à simplifier le traitement des réclamations pour vous offrir une expérience plus conviviale et transparente.

MC/MD Marque de commerce/déposée de Green Shield Canada. © Green Shield Canada, 2024. GreenShield désigne collectivement Green Shield Canada (GSC), l'Association Green Shield et Green Shield Holdings Inc., qui héberge les entreprises de services de santé et d'administration GreenShield Santé inc. et GreenShield Administration inc.